

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

1^{ER} JUIN 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 1^{er} juin 2020, à 20h00, à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents sur place :

Monsieur Guy Bernatchez, maire
Madame la conseillère Sylvie Mercier
Monsieur le conseiller Claude Bélanger
Monsieur le conseiller Mark Boucher
Monsieur le conseiller Stéphane Cleary
Monsieur le conseiller Renaud Robinson

Sont présents par Messenger :

Monsieur le conseiller Dany Bergeron

Chacune de ces personnes s'étant identifiées individuellement

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Est également présente sur place:

Julie St-Laurent, directrice générale & secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire d'assemblée

Et

Diane Gaumond, secrétaire-trésorière adjointe

083-06-2020 Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par Messenger, téléphone ou sur place en respectant la distanciation sociale.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Stéphane Cleary

appuyé par Claude Bélanger

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Messenger, téléphone ou en personne, dans le respect des règles de distanciation sociale.

084-06-2020 **Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances :
 - Séance ordinaire du 4 mai 2020
4. Acceptation des dépenses
5. FAIR – Volet 4 – Engagement d'un candidat
6. Remplacement des lumières de rue- Fonds de roulement
7. PPA-CE 2020-2021 – Demande d'aide financière
8. Fonds de visibilité éolien – Distribution 2020 / Fonds Northland power
9. Fonds de visibilité éolien – Distribution 2020 / Fonds Innergex
10. RIRL – Demande d'aide financière réfection de chaussée et remplacement de ponceaux – rue de l'Église, secteur Mont-Louis
11. Avis de motion et présentation du règlement d'emprunt 293-2020 – concernant des travaux de remplacement d'une section de conduite d'aqueduc, de reconstruction de chaussée et de remise en place d'un réseau d'égout pluvial sur la rue de l'Église – Secteur Mont-Louis, et comportant une dépense de 1 467 530\$ et un emprunt de 1 467 530\$
12. Opération cadastrale – Remplacement du lot 5 633 039
13. Opération cadastrale – Remplacement du lot 5 633 037
14. Opération cadastrale – Remplacement du lot 5 633 042
15. Achat garage municipal – Quittance finale
16. Rapport des représentants
17. Période de questions
18. Levée de la séance

Il est proposé par Renaud Robinson
Appuyé par Dany Bergeron
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

085-06-2020 **Adoption des procès-verbaux**

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal suivant :

- Séance ordinaire du 4 mai 2020;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Cleary

Appuyé par Sylvie Mercier

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

086-06-2020 **Acceptation des dépenses**

Considérant que les dépenses ont été présentées aux membres du Conseil lors de la préséance ;

En conséquence,

Il est proposé par Claude Bélanger

Appuyé par Renaud Robinson

Et résolu que le conseil municipal approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	110 184.36 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	121 400.37 \$
Comptes payés, pour un total général de	18 649.76 \$

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Adoptée.

087-06-2020 FAIR 2020 – ENGAGEMENT D’UN PRÉPOSÉ À L’ENTRETIEN

Considérant que la résolution 088-05-2020 dans le cadre de l’octroi d’une aide financière au programme FAIR – Volet 4 a été déposée à la MRC de La Haute-Gaspésie le 5 mai 2020;

Il est proposé par Marc Boucher
Appuyé par Stéphane Cleary
Et résolu que la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis embauche Monsieur Réal Beaulieu au poste de préposé à l’entretien dans le cadre du programme FAIR – Volet 4 selon les conditions salariales énoncées lors du dépôt du projet.

La présente résolution est conditionnelle à l’obtention de l’approbation de la MRC de La Haute-Gaspésie

Adoptée.

088-06-2020 Remplacement de lumières de rue – Fonds de roulement

Attention que la résolution 028-02-2020 autorisait l’achat de luminaires et de photocellules auprès de l’entreprise LUMEN, au montant de 32 306,28 \$ avant taxes, afin de procéder au remplacement des luminaires de rue actuels par des luminaires DEL ;

Attendu que la résolution 029-02-2020 autorisait l’installation des lumières de rue par l’Entreprise Électropage SCC pour un montant de 12 916,50 \$, avant taxes;

Considérant qu’il est requis de définir la provenance des crédits pour toutes dépenses approuvées par le Conseil afin d’assurer la validité de la résolution;

Pour ces raisons,
Il est proposé par Sylvie Mercier
Appuyé par Dany Bergeron
Il est résolu à l’unanimité que le conseil municipal de Saint-Maxime-du-Mont-Louis réserve la somme 50 000 \$ du Fonds de roulement et y affecte toutes les dépenses visant le remplacement des lumières de rue. Le fonds de roulement sera renfloué à même les économies générées par le remplacement des luminaires;

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 59 15100 – Fonds de roulement – avoir partie non engagée.

Adoptée.

089-06-2020 PPA-CE 2020-2021 – Demande d’aide financière

Considérant que la municipalité désire déposer une aide financière dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d’amélioration ;

Considérant que deux ponceaux situés dans le secteur Gros-Morne, soit sur la rue De la Rivière et sur le Chemin du Portage doivent être refaits le plus rapidement possible ;

Considérant que la Municipalité a besoin de cette aide financière étant donné que toutes les liquidités actuelles sont consacrées essentiellement aux nouvelles infrastructures pour l’eau potable ainsi que pour l’assainissement des eaux ;

Pour ces raisons,
Il est proposé par Renaud Robinson
Appuyé par Stéphane Cleary

Et résolu que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration au montant de 25 000 \$ pour l'aider à défrayer les coûts reliés au remplacement d'un ponceau sur le Chemin du Portage et d'un ponceau sur la rue De la Rivière.

Adoptée.

090-06-2020 Fonds de visibilité éolien – Distribution 2020 / Fonds Northland power

Attendu que la contribution 2020 au Fonds de visibilité éolien du promoteur Northland Power est de 34 431.45\$ à répartir entre les demandeurs ;

Considérant qu'un comité dûment formé de représentants de la communauté, de la municipalité et du promoteur a été mis en place pour analyser les projets annuels du Fonds de visibilité de Northland Power (Mont-Louis éoliennes S.E.C.) ;

Considérant qu'au terme de l'analyse 13 organismes du milieu pourront bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de leurs projets ;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Cleary

Appuyée par Dany Bergeron,

Et résolu que les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 15 mars mai 2020 par le comité d'analyse des projets annuels du Northland Power (Mont-Louis Éoliennes S.E.C.), lequel se décrit comme suit:

#	Organismes	Montants accordés Partie I	Montants accordés Partie II
1	AJHG – Maison Hantée	300.00	
2	AJHG – La sérigraphie pour tous		4000.00
3	La machine à Truc – Festival Gaspésien...8 ^e édition	150.00	
4	La machine à Truc – Festival Gaspésien...8 ^e édition		1500.00
5	Association chasse et pêche Mont-Louis – Rénovation		2165.00
6	Maison l'Essentielle – Fête des voisins	150.00	
7	Maison l'Essentielle – Revêtement extérieur		4000.00
8	Ass. des pompiers volontaires – Lampe survivor del		2500.00
9	Cercle des fermières Mont-Louis – Centre de service		3172.00
10	Télé-Soleil – capsule météo express	300.00	
11	Télé-Soleil – Initiative en journalisme local		4000.00
12	Fabrique de Mont-Louis – Spectacle bénéfice	150.00	
13	Fabrique de Mont-Louis – Amélioration locative		3000.00
14	Festival Gros-Morne – publicité	150.00	
15	Festival Gros-Morne – Infrastructures de spectacles		500.00
16	Fabrique Gros-Morne – Refaire la toiture de l'église		4000.00
17	Chevaliers de Colomb Gros-Morne – Croix du village		400.00
18	Maison pour aînés mer & Montagnes –Ameublement		2 700.00
19	Club Lions Mont-Louis – Réno-Gazébo		1294.45
		1200.00\$	33 231.45
		34 431.45 \$	

Adoptée.

091-06-2020 Fonds de visibilité éolien – Distribution 2020 / Fonds Innergex

Considérant qu'un comité dûment formé de représentants de la communauté et de la municipalité a été mis en place pour analyser les

projets annuels du Fonds de visibilité de Innergex qui est de 15 232.89 \$ pour l'année 2020 ;

Considérant que les 12 organismes du milieu pourront bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de leurs projets (parties 1 et/ou 2) ;

En conséquence,

Il est proposé par Claude Bélanger

Appuyé par Sylvie Mercier

Et résolu que les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 15 232.89\$ par le comité d'analyse des projets annuels du Fonds de visibilité Innergex selon la nomenclature suivante :

		Montants accordés Partie I	Montants accordés Partie II
1	La Machine à Truc – Publicité	150.00	
	La machine à Truc – Cachet d'artistes		1 500.00
2	Télé-soleil – Capsules - Météo Express	200.00	
	Télé-Soleil – Initiative journalisme local		1 000.00
3	Association Pompiers volontaires – Lave tuyau incendie		1000.00
4	Cercle de Fermières (Centre de services)		835.40
5	Festival Gros-Morne – Publicité	150.00	
	Festival Gros-Morne – Canon à mousse		500.00
6	Maison L'Essentielle – Fête des récoltes	200.00	
	Maison L'Essentielle – Amélioration locative		2000.00
7	Club Quad Les deux Phares - Activité	150.00	
8	Fabrique Gros-Morne – Réfection de la toiture de l'église		1500.00
9	AJHG – Club Badminton	300.00	
	AJHG - Matériel camp de jour		1 500.00
10	Fabrique ML – Spectacle de Noel	250.00	
	Fabrique ML – Amélioration locative		1 500.00
11	Ass. Chasse et Pêche Mont-Louis – Repas communauté	100.00	
	Ass. Chasse et Pêche Mont-Louis – Amélioration chalet		897.49
12	Sports et Loisirs Gros-Morne Inc. – Réamén. toilette		1 500.00
	Total partie I et II	1 500.00	13 732.89
		15 232.89 \$	

Le versement de l'aide financière sera confirmé par les représentants d'Innergex.

Adoptée.

092-06-2020 RIRL – Demande d'aide financière réfection de chaussée et remplacement de ponceaux – secteur rue de l'Église

Attendu que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Attendu que, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de covid-19 ;

Attendu que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la covid-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

Attendu que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

Attendu que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

Attendu que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65% à 85% des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90% à 95% pour le volet RIRL ;

Attendu que l'aide financière est versée sur une période de 10 ans ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière ;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a choisi la source de calcul de l'aide financière selon une estimation détaillée du coût des travaux ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Dany Bergeron

Appuyé par Renaud Robinson

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Maxime-du-Mont-Louis confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

093-06-2020 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement d'emprunt 293-2020 – concernant des travaux de remplacement d'une section de conduite d'aqueduc, de reconstruction de chaussée et de remise en place d'un réseau d'égout pluvial sur la rue de l'Église – Secteur Mont-Louis, et comportant une dépense de 1 467 530\$ et un emprunt de 1 467 530\$

Monsieur Claude Bélanger, conseiller, donne avis de motion de l'adoption d'un règlement relatif à des travaux de remplacement d'une section de conduite d'aqueduc, de reconstruction de chaussée et de remise en place d'un réseau d'égout pluvial sur la rue de l'Église – Secteur Mont-Louis, et comportant une dépense de 1 467 530\$ et un emprunt de 1 467 530\$.

Monsieur Bélanger dépose et présente le règlement 293-2020.

- La municipalité juge d'intérêt public d'effectuer des travaux de remplacement d'une section de conduite d'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et de remise en place d'un réseau d'égout pluvial sur la Rue de l'Église - Secteur Mont-Louis;
- Ce règlement a pour objet la réalisation de travaux pour lesquels la municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du programme FIMEAU, avis indiquant l'admissibilité du dit projet de réfection de conduite d'aqueduc, de reconstruction de chaussée et de remise en place d'un réseau d'égout pluvial;
- Cette section de conduite, qui est à la fois la conduite d'alimentation et de distribution du réseau d'aqueduc – Secteur Mont-Louis, est dans un état avancé de détérioration;
- Une dépense de 1 467 530 \$ et un emprunt de 1 467 530 \$ sont requis pour la réalisation des travaux;

Il est proposé par Stéphane Cleary
Appuyé par Renaud Robinson
Et résolu que la municipalité accepte le dépôt du projet de règlement #293-2020 et que celui-ci soit mis à la disposition du public, pour consultation.

Adoptée.

094-06-2020 OPÉRATION CADASTRALE – REMPLACEMENT DU LOT 5 633 039

Considérant que la demande de permis de lotissement accompagnée d'un certificat pour une opération cadastrale et une copie préliminaire du plan de cadastre concernant le remplacement du lot 5 633 039 pour créer les lots 6 371 853 à 6 371 854 a été préparée par Francis Tremblay, arpenteur-géomètre sous le numéro 259 de ses minutes;

Considérant que l'inspecteur municipal a approuvé l'avant-projet requis par le règlement de lotissement pour autoriser l'opération cadastrale au bénéfice du Ministère des Transports;

Il est proposé par Sylvie Mercier
Appuyée de Claude Bélanger
Il est unanimement résolu par les membres du Conseil;

Que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte les plans relatifs à une opération cadastrale et autorise le permis de lotissement concernant le remplacement du lot 5 633 039 pour créer les lots 6 371 853 à 6 371 854 tel que demandé par monsieur Francis Tremblay, arpenteur-géomètre.

Adoptée.

095-06-2020 OPÉRATION CADASTRALE – REMPLACEMENT DU LOT 5 633 037

Considérant qu'une demande de permis de lotissement accompagnée d'un certificat pour une opération cadastrale et une copie préliminaire du plan de cadastre concernant le remplacement du lot 5 633 037 pour créer les lots 6 373 273 à 6 373 274 a été préparée par Francis Tremblay, arpenteur-géomètre sous le numéro 262 de ses minutes;

Considérant que l'inspecteur municipal a approuvé l'avant-projet requis par le règlement de lotissement pour autoriser l'opération cadastrale au bénéfice du Ministère des Transports;

Il est proposé par Stéphane Cleary
Appuyée par Dany Bergeron
Il est unanimement résolu par les membres du Conseil;

Que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte les plans relatifs à une opération cadastrale et autorise le permis de lotissement concernant le remplacement du lot 5 633 037 pour créer les lots 6 373 273 à 6 373 274 tel que demandé par monsieur Francis Tremblay.

Adoptée.

096-06-2020 OPÉRATION CADASTRALE – REMPLACEMENT DU LOT 5 633 042

Considérant qu'une demande de permis de lotissement accompagnée d'un certificat pour une opération cadastrale et une copie préliminaire du plan de cadastre concernant le remplacement du lot 5 633 042 pour créer les lots 6 371 851 à 6 371 852 a été préparée par Francis Tremblay, arpenteur-géomètre sous le numéro 258 de ses minutes;

Considérant que l'inspecteur municipal a approuvé l'avant-projet requis par le règlement de lotissement pour autoriser l'opération cadastrale au bénéfice du Ministère des Transports;

Sur proposition de Renaud Robinson
Appuyée de Claude Bélanger
Il est unanimement résolu par les membres du Conseil;

Que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte les plans relatifs à une opération cadastrale et autorise le permis de lotissement concernant le remplacement du lot 5 633 042 pour créer les lots 6 371 851 à 6 371 852 tel que demandé par monsieur Francis Tremblay, arpenteur-géomètre.

Adoptée.

097-06-2020 Achat garage municipal – Quittance finale

Attendu la résolution 3529-05-2013 autorisant la municipalité à acquérir un garage situé au 15B, 1^{ère} avenue Ouest, Saint-Maxime-du-Mont-Louis;

Attendu que les versements ont pris fin en 2017 et qu'il y a lieu de procéder à la quittance finale de la transaction;

Attendu l'offre de services professionnels de Me Cécile Lacasse au montant de 515,94\$ taxes incluses;

Il est proposé par Dany Bergeron
Appuyé par Stéphane Cleary
Et résolu que le conseil municipal mandate la notaire Cécile Lacasse afin de préparer la quittance finale et accepte l'offre de services professionnels au montant de 515,93\$ taxes incluses.

Adoptée.

Rapport des représentants

Les élus nommés à titre de représentant sur différents comités font un rapport des faits saillants du mois.

Période de questions

N/A

098-06-2020 Levée de la séance

Il est proposé par Dany Bergeron
appuyé par Stéphane Cleary
Et résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Guy Bernatchez
Maire

Julie St-Laurent
Directrice générale / sec.-trés.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez,
Maire